

Le virement SEPA



Le nouvel espace de paiement européen «SEPA» permet d'effectuer des paiements de manière efficace et de réduire les coûts.

Ouvrons la voie

RAIFFEISEN

Qu'est-ce-que SEPA?

En 2002, l'introduction de l'euro comme monnaie unique a permis de faciliter la comparaison du prix d'un café en Europe. Aujourd'hui, SEPA facilitera aussi le trafic des paiements transfrontaliers sans numéraire en Europe.

SEPA, «Single Euro Payments Area», constitue un nouvel espace européen unique de paiements permettant de traiter l'ensemble du trafic des paiements. Cet espace regroupe bien plus que les pays ayant pour monnaie l'euro.

SEPA requiert de nouveaux instruments harmonisés de paiement, des règles et des procédures que tous les participants SEPA doivent respecter. Les formats de données se basent sur des standards internationaux (ISO20022, XML).

SEPA est déjà une réalité et la procédure de virement SEPA est possible depuis 2008. Le système de recouvrement direct SEPA débutera fin 2009. D'autres instruments de paiement SEPA sont prévus.

Participation au SEPA

À ce jour, 32 pays participent au SEPA. Il s'agit des 27 pays membres de l'Union européenne (y compris les départements français d'Outre-mer Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion; les îles espagnoles Iles Canaries ainsi que les Enclave Ceuta et Melilla et les îles portugaises des Açores et de Madère; les trois pays de l'EEE Islande, Liechtenstein et Norvège. En outre, la Suisse et récemment Monaco ont rejoint cet espace monétaire.

Dans ces pays, les instituts financiers ont le libre choix de participer ou non au SEPA et de proposer les produits SEPA dont ils souhaitent se servir.

La procédure de virement SEPA

La procédure de virement SEPA, également appelée «SEPA Credit Transfer», repose sur des exigences et règles strictes. Il est impératif de les respecter pour pouvoir exécuter un paiement en euros sous forme de virement SEPA.

Un paiement peut être exécuté comme paiement SEPA, si les critères suivants sont remplis:

- monnaie du virement: euro
- indication de l'IBAN et du nom/adresse du bénéficiaire du paiement
- indication de l'IBAN et du nom/adresse du donneur d'ordre du paiement
- indication du code BIC de l'institut financier (émetteur/bénéficiaire)
- réglementation des frais «share» (FOSC)
- les instituts financiers impliqués participent au SEPA

Les paiements en euros qui ne répondent pas à ces critères seront aussi exécutés, mais ils ne bénéficieront pas des mêmes conditions avantageuses et des mêmes délais.

Les principaux avantages du virement SEPA

Les paiements sont crédités sur le compte du bénéficiaire entre un à maximum trois jours ouvrables bancaires à compter de l'exécution de l'ordre de paiement. La banque bénéficiaire reçoit toujours le

montant total du virement sans aucune déduction de frais des tiers participant au traitement du paiement.

Autres remarques

La procédure de virement SEPA prévoit d'exécuter les paiements uniquement sur la base de l'IBAN indiqué dans le virement, sans vérification du nom et de l'adresse. La Banque Raiffeisen se réserve le droit d'effectuer cette vérification.

Si la Banque Raiffeisen ne peut pas créditer un paiement SEPA entrant, elle est habilitée à indiquer le motif lors du remboursement du paiement.

Conformément au standard SEPA, l'heure limite d'exécution des paiements en euros est 7h00 au jour souhaité de l'exécution.

Les paiements SEPA peuvent être effectués par e-banking ou moyennant ordre de paiement SEPA. Les versements SEPA seront crédités comme par le passé.



SEPA continue de se développer

SEPA vise à rationaliser et harmoniser davantage le trafic des paiements européen (instruments, formats des données).

Grâce à la procédure SEPA, le trafic des paiements européen changera radicalement au cours des prochaines années. De nouvelles procédures et standards harmonisés seront instaurés dans l'espace SEPA pour le trafic des paiements européen (par ex., un système de recouvrement direct européen).

Dans un premier temps, les instituts financiers participant au traitement des paiements et les centres de traitement appliqueront les normes et les règles de procédure harmonisées. Dans un deuxième temps, les nouveaux formats standardisés seront transférés et repris dans les systèmes-clients.

Informations supplémentaires

Veuillez vous adresser directement à votre conseiller à la clientèle.
